

## PROGRAMME

### CONTEXTE

La forêt communale appartient au domaine privé de la commune. Il revient au conseil municipal et au maire d'administrer le patrimoine forestier communal. Les élus décident des actions concernant la gestion des forêts communales. Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes et enjeux variés, parfois antagonistes. Cela nécessite des arbitrages des élus dans leurs rôles de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage public et de responsable de la sécurité. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'avis et les conseils de l'ONF et des COFOR.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Situer la forêt communale dans le contexte de la filière forêt-bois nationale et régionale (politiques forestières, changement climatique, état sanitaire des forêts...);
- Identifier le rôle de l' élu et des autres acteurs du monde forestier dans la gestion de la forêt communale;
- Appréhender les documents qui encadrent la gestion des forêts communales.

### DEROULE DE LA JOURNÉE

**16h00** Accueil des participants ; Quizz

**16h45 - 20h00** La forêt au cœur des territoires ;

Les enjeux liés à la forêt et au bois ;

La forêt et son cadre légal ;

Le rôle de l' élu forestier.

**DURÉE** 4 heures

**PRÉREQUIS** Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

**MÉTHODES MOBILISÉES** Diaporama, échanges

### ACCESSIBILITÉS

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place

### INTERVENANTS EN SALLE

Association Départementale des Communes forestières de l'AD : **Alain GODARD des COFORS 54**

URCOFOR : **Manon Olivero, chargée de mission Forêt-Bois**

ONF : **Samuel Quantin, Responsable de l'Unité Territoriale du Toulouis**

### FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par l'Europe et la région, celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

### CONTENU DE LA POCHETTE

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes forestières
- Évaluation de fin de formation
- Forêts communales : les documents transmis par l'Office National des Forêts
- Lettre COFOR info

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.